



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

euro

Question écrite n° 25179

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc demande à Mme la ministre déléguée aux affaires européennes quelles sont les conclusions qu'elle tire de l'issue négative du référendum suédois sur l'euro et quelles sont les conséquences qui pourront résulter de ce vote en ce qui concerne la politique économique et monétaire de l'Union européenne.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention de la ministre déléguée aux affaires européennes sur l'intégration de la zone euro par la Suède. Contrairement au Royaume-Uni et au Danemark, la Suède ne bénéficie pas de clause d'exemption pour la troisième étape du traité sur l'Union économique et monétaire. La Suède a reporté son entrée dans la zone euro depuis son adhésion à l'Union européenne en 1995. Lors du référendum du 14 septembre 2003, les électeurs suédois ont rejeté à une large majorité (56 %) la perspective d'une adhésion rapide de la Suède à la zone euro. Même si ce référendum ne revêtait qu'une valeur consultative, les différents partis du parlement suédois ont décidé de respecter le verdict populaire, et le gouvernement a exclu la tenue d'un autre référendum avant 2010. Il convient cependant de noter qu'à aucun moment, contrairement au Royaume-Uni et au Danemark, le gouvernement suédois n'a notifié au Conseil de l'Union européenne son refus de passer à la troisième phase de l'Union économique et monétaire (UEM). La Suède continue ainsi, conformément aux Traités, de faire l'objet de rapports réguliers de la Commission et de la Banque Centrale Européenne (BCE) sur les progrès enregistrés dans l'accomplissement de ses obligations pour l'achèvement de l'UEM. Le gouvernement français reste attaché à la poursuite de la construction d'une Europe forte, ambitieuse et solidaire, ce qui implique notamment un approfondissement et un élargissement de la zone euro.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25179

Rubrique : Union européenne

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 septembre 2003, page 7201

Réponse publiée le : 14 novembre 2006, page 11803